



Accident non responsable , je me retrouve dans le pétrin

Par **zegers06**, le **29/08/2013** à **20:07**

Bonjour à tous.

Je vous explique mon cas.

J' ai eu un accident le **07/08/2013** en rentrant chez moi .

L' accident s' est produit pendant que j' attendais au feu rouge. Un véhicule m' a percuté à pleine vitesse par l' arrière pendant que j' étais à l' arrêt .

J' ai été projeté sur le véhicule de devant deux fois car le conducteur ne s' était pas rendu compte qu' il m' avait percuté .

J' ai donc été blessé au niveau du dos et du cou , je me suis retrouvé totalement bloqué , les pompiers m' ont emmené faire des radios à l' hôpital au final je me suis retrouvé 10 jours en arrêt et j' ai ensuite enchaîné par mes congés payés (20 jours)" je suis toujours en congés .

[s]Pour ce qui est du constat[/s] : je n' ai pas pu en rédiger car je suis parti à l' hôpital . La police est venue est à donc rédigé un PV.

Je tiens à préciser que le chauffard qui m' a percuté était sous l' emprise de l' alcool (1,5 gramme et récidiviste) J' ai porté plainte contre cette personne.

Lors de l' accident il est sorti me parler dans le véhicule tout en rigolant et en me demandant de ne pas appeler la police car il avait trop bu tout en mangeant des cacahuètes ...

Pour ce qui est du véhicule de devant, le coffre à été légèrement bugné (montant des

réparations 300 euros)

Mon véhicule à donc été amené dans une carrosserie par un dépanneur. l'assurance a refusé de payer les frais de gardiennage, je suis donc allé les régler (total de 150 euros) pour que le véhicule soit transféré dans un garage agréé .

Le **13 Aout 2013** un expert s 'est rendu au garage et a donc classé mon véhicule en VEI
Valeur de mon véhicule à l' **argus 4000 euros**

L' estimation de la valeur de mon véhicule par l' expert est de **2930 euros**, le coût total des réparations reviendrait à **4621**.

J' ai reçu un appel d' offre , j' appel demain le garage pour connaitre le montant.

Je décide donc de vendre mon véhicule à l' assurance.

Pour l' instant je me retrouve sans nouvelle de l' assurance, sans véhicule, bloqué et en vacance ... génial.

Voila ou j' en suis aujourd' hui

- L' assurance me répond qu' elle est en attente du PV final pour pouvoir poursuivre les démarches et que pour mon cas il faudrait patienter de 4 à 8 mois.

- sans voiture, l' assurance ne me prête aucun véhicule, je reprends le travail dans quelques jours. Je vais sans doute en acheter un autre car je ne pas continuer dans cette situation.

- L' assurance ne m' a toujours pas remboursé les frais de gardiennage.

- Je suis dans l' obligation de reprendre le travail car je ne peux pas me contenter de mon salaire en arrêt maladie

[s]Mes questions[/s]:

L' assurance est elle obligé de me rembourser les frais de gardiennage?

Je me suis porté partie civile, que va-t-il se passer ? dois je prendre un avocat ?

Si j' accepte l' appel d' offre, l' assurance devra me rembourser la part complémentaire non ?

Avez vous d' autres conseils ?

Merci pour ceux qui me répondront, je suis totalement perdu .

Par **LDG**, le **19/10/2013** à **22:02**

Bonjour,

Je suppose que vous êtes assuré au tiers pour que votre assureur ne vous est pas indemnisé.

En général, pour que l'assureur obtienne le PV, il y a un délai de 3 mois minimum.

Votre assureur vous indemniser vos frais de gardiennage lorsqu'il aura la certitude que vous n'êtes pas responsable de l'accident.

Vous pourrez également réclamer une perte d'usage de votre véhicule ainsi que le remboursement de la nouvelle carte grise.

Vous n'avez aucune obligation de vous constituer parti civil dans l'immédiat.

Concernant vos blessures, avez-vous une protection corporelle du conducteur sur votre contrat ? avec ou sans minimum d'invalidité ?

Cordialement,

Par **zegers06**, le **24/10/2013 à 10:29**

Bonjour,

Merci de m' avoir répondu .

En effet je suis assuré au tiers, pour le PV, la police m' a communiqué un numéro de PV. Je l' ai donc communiqué à l' assurance il y a un mois environ, mais malgres plusieurs relances il n' y a pas d' évolution pour mon dossier.

Je pensais que l' assureur était dans l' obligation de me rembourser les frais de gardiennage, responsable ou pas.

J' ai trouvé ceci dans les conditions générales de mon contrat :

Prise en charge des frais de gardiennage

Après accord du service assistance et du bénéficiaire sur le rapatriement ou l'abandon du véhicule, le

service assistance prend en charge les frais de gardiennage à hauteur de 115 € à partir de la réception

de l'ensemble des documents nécessaires au rapatriement ou à l'abandon légal du véhicule.

Qu' en pensez vous ?

Actuellement aucun frais ne m' a été remboursé par l' assurance.

J' ai bien une protection corporelle du conducteur sur mon contrat , J' ai renvoyé avec ARR un questionnaire avec le détail de mes soins et factures.

Pour mon épave, je l' ai vendu au plus offrant à 570 euros . J' attends donc la partie de l' assurance.

Par **LDG**, le **24/10/2013** à **21:29**

Bonsoir,

Comme je vous le disais précédemment, le PV peut mettre 3 mois minimum avant que votre assurance le reçoive.

Concernant votre véhicule si l'argus était de 4000e, je vous conseille de transmettre cet élément à l'expert ainsi que des annonces pour des véhicules similaires au vôtre afin qu'il revoie éventuellement la valeur de votre véhicule.

Pour les frais de gardiennage, avez vous transmis les factures à l'assistance ?

Concernant la protection corporelle du conducteur, vous avez été aux urgences, vous devez donc avoir un certificat médical indiquant vos blessures suite à l'accident. Il faut le transmettre à votre assurance pour qu'elle puisse intervenir pour vos blessures.

Si vous avez toujours des douleurs suite à l'accident demandez une expertise médicale afin de déterminer les séquelles.

A votre disposition pour plus d'informations.

Cordialement,

Par **zegers06**, le **25/10/2013** à **07:17**

Bonjour,

J' ai bien transmis les factures a l assistance (ca doit faire environ deux mois) mais ils ne m' ont toujours pas remboursé.

Je les relance souvant pourtant.

J' ai bien gardé les documents concernant mes soins pour le medecin expert.

Je n' ai toujours aucun retour de ma plainte concernant le chauffard qui je pense s' en tire bien actuellement.

C' est une horreur cette histoire d' assurance, c'est rien que de la paperasse.

Par **zegers06**, le **24/01/2014** à **16:42**

Pour information,

Je n' ai toujours reçu aucun remboursement d' axa ...(au bout de 6 mois)

Ni pour mon véhicule, ni pour mes dommages corporels .

J' ai donc fait appel à un avocat pour résoudre ce litige .